



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 11 mars 2022

Province de Québec  
MRC de Portneuf

Présences À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents

*Membres* M. Michel Blackburn, président  
M. Marc Rivard, administrateur  
M. François Trottier, administrateur

*Invités* M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

*Absent* M. Mario Alain  
M. Mathieu Gingras, directeur général ville de Portneuf  
Mme. Nancy Sirois, directrice générale ville de Cap-Santé

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose M. Francis Perron agi à titre de secrétaire d'assemblée.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Trottier que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

22-02-016

### **Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 1 (2021)**

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-Santé et la ville de Portneuf ont toutes les deux adopté le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Portneuf version ;

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-Santé et la ville de Portneuf ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie portneuvoise de protection incendie;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie-révisé 20/20 de la MRC de Portneuf est présentement en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie a déposé au Conseil d'administration le rapport annuel d'activités de l'an 1 (2021) du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, révisé 2018/2023;

**ATTENDU QUE** l'an 1 correspond à la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 1 (2021) et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard et **APPUYÉ PAR** le conseil d'administration

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 1 (2021) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, révisé 2018/2023. De transmettre copie de cette résolution aux municipalités et villes membres de la Régie et à la MRC de Portneuf.

22-02-017

### **Nomination du Directeur général de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie**

**Attendu que** La régie Portneuvoise de protection incendie, situé au 194 route 138, Cap-Santé G0A 1L0;

**Attendu que** le numéro du NEQ de l'entreprise est : 8876156249 et que le numéro d'identifiant est :1228285885

**Attendu que** le numéro de l'agence du revenu du Canada est : 777312463 RT0001

**Attendu que** le numéro de TVQ de la régie est : 1228285885T Q001

**Attendu que** le poste de directeur général est vacant;

**Attendu** la réalisation d'un processus de recrutement par le conseil d'administration;

**Attendu que** Monsieur Francis Perron a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection;

**Attendu** la recommandation du comité de sélection,

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** François Trottier

**ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

**QUE** Monsieur Francis Perron soit nommé à titre de directeur général pour la RÉPPI et qu'une période de probation de (1) an soit applicable, le tout débutant le 4 novembre 2021.

**QUE** ce conseil autorise M. Francis Perron, directeur général, à signer pour et au nom de la RÉPPI ainsi que la gestion du dossier ClicSequr donnant plein effet à la présente.

## **AVIS DE MOTION**

22-002-018


Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Régie portneuvoise de protection incendie, tenue le 11 mars 2022 en vidéoconférence.

Étaient présents : M. Michel Blackburn, président, M. François Trottier, administrateur, M. Marc Rivard, administrateur.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Marc Rivard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #22-002 « Règlement de l'ensemble de tarification du Centre de formation incendie de Portneuf ».

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est **PROPOSÉ** par M. François Trottier que la séance soit levée à 9 :45.



Michel Blackburn, président



Mario Alain, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire

de la Régie portneuvoise de protection incendie

sera tenue en vidéoconférence

Vendredi le 11 mars 2022 à 9h00

- 
1. Ouverture de l'assemblée
  2. Acceptation de l'ordre du jour
  3. Acceptation résolution #22-02-016
  4. Acceptation résolution #22-02-017
  5. Avis de motion
  6. Levée de l'assemblée